Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1993)

Heft: 57: Edouard-Marcel Sandoz

Rubrik: Jeux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BOITE AUX LETTRES

Cherche joueurs de fifre et joueurs de tambour pour représenter la Suisse à la fête du Lycée International de St Germain en Laye sur le thème du carnaval. Contacter Mme Marie-Laure Sturm au 39.21.95.41.

Jeux

Solution de la grille de mots croisés n°3 (novembre 93)

```
YVERDONLESBAINS■
S■NEUVAINES■LOIS
■TEMOIGNER■ASILE
MURE■NE■ERES■RE■
INGRES■A■EMINENT
■NIES■ORE■ANISEE
CEE■SPIC■TRIO■■N
AL■TARE■DEGELENT
RI■IRE■TE■ENORME
GENETTES■OR■SI■R
ORINS■VERS■A■ELA
```

Prochaine page de jeux dans le Messager du mois de janvier 1994.

LE MESSAGER SUISSE SUR MINITEL

3616 Tell

Courrier des lecteurs

Réponse à l'article "Gare aux amendes" paru dans le Messager Suisse n°55 (octobre 1993).

"Oscar, retraité de l'administration cantonale, se rend par une belle journée ensoleillée à Yverdon. Il emprunte l'autoroute, une fois n'est pas coutume. N'a-t-il pas récemment acheté la vignette ? Après mûre réflexion, c'est évident... Il faut bien se lancer une fois dans cette aventure.

Il grogne de satisfaction. Sa voiture, minutieusement astiquée (il a même ciré les pneus avec un reste de cirage de son service militaire), ronronne à souhait. Sur la carrosserie, pas un "gratton". Au compteur de vitesse, l'aiguille est braquée sur le chiffre 70km/h.

A ses côtés, Trudy, sa femme, confortablement calée dans son siège par un coussin sur lequel elle a amoureusement brodé le numéro d'immatriculation, sans oublier les écussons en couleur du canton de Vaud et de la Confédération, surveille attentivement la route ainsi que la conduite de son homme, cramponné des deux mains à son volant. On n'est jamais assez prudent...

Soudain, un véhicule (très probablement un représentant pressé), les double à 100 km/h. C'est l'estimation à laquelle Oscar croit fermement. Il fronce les sourcils! "Trudy, note le numéro de ce chauffard, ce soir, même si nous rentrons à minuit passé, je lui téléphone pour lui dire ses quatre vérités. J'ai à la maison le répertoire à jour de tous les automobilistes du Canton." - "Mais... Oscar.... C'est un Argovien..." - "Note tout de même son numéro, le lieu, nous venons de passer la sortie de Cossonay, et l'heure... ça, c'est important. Demain matin, je téléphone à la police et je le dénonce. Il aura une amende de 300 frs. C'est bien fait pour ce voyou."

(A noter que la vitesse est limitée à 120 km/h)

Voilà ce qui se passerait si l'on autorisait chaque citoyen à se substituer à la maréchaussée.

Il appartient aux représentants assermentés de l'ordre public et à eux seuls de constater les infractions et de verbaliser, s'il y a vraiment infraction. Inversement, la Suisse deviendrait un territoire propre aux délations, aux dénonciations anonymes. La justice croulerait sous une montagne de procédures futiles, sans parler des frais engendrés par de telles actions. Il est de notoriété helvétique que dans chaque Suisse sommeille un "flic" et dans chaque Vaudois, une paire de gendarmes (dixit un Vaudois !).

Raison de plus pour refuser catégoriquement une telle proposition. Quel brillant esprit a donc concocté cette ineptie? Serait-ce un fonctionnaire aigri, remâchant son amertume de n'avoir jamais réussi à passer son permis? Un subit trait de génie a dû le toucher alors qu'il somnolait devant son bureau, perdu dans une annexe du Palais Fédéral...

Notre Emil national, s'il était encore en activité, en aurait fait un formidable gag.

Les Élus du Conseil Fédéral, du Conseil National et du Conseil d'État, n'ont-ils pas de problèmes autrement plus urgents et vitaux à régler pour notre Pays? Sortir notre Confédération de la sclérose et du vieillissement, insuffler une nouvelle et urgente dynamique, je le souhaite ardemment." ■

René Soller,
Nice